



Les fondements de NATURA 2000

2 Directives Européennes

Directive « Oiseaux » (1979)

Liste d'espèces d'oiseaux « d'intérêt communautaire »



Zones de Protection Spéciale



Directive « Habitats naturels, Faune et Flore » (1992)

Liste de milieux naturels et d'espèces « d'intérêt communautaire »



Zones
Spéciales de
Conservation



Le réseau des sites **Natura 2000**

Le réseau NATURA 2000 en Europe

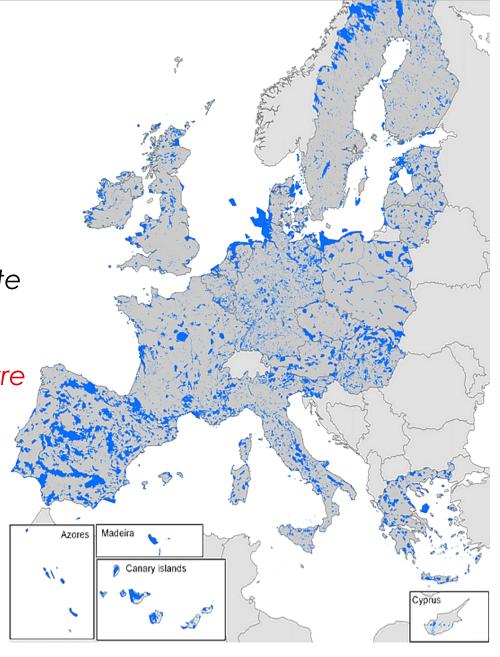
Près de **20** % du territoire terrestre de l'Europe et 100 000 km² de ses mers

- Près de 5 000 ZPS
- Près de 21 000 ZSC

« NATURA 2000 est l'arme la plus puissante dont dispose l'Europe pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité. La préservation de la biodiversité est notre

assurance vie pour demain ».

Stavros Dimas, Commissaire européen chargé de l'environnement

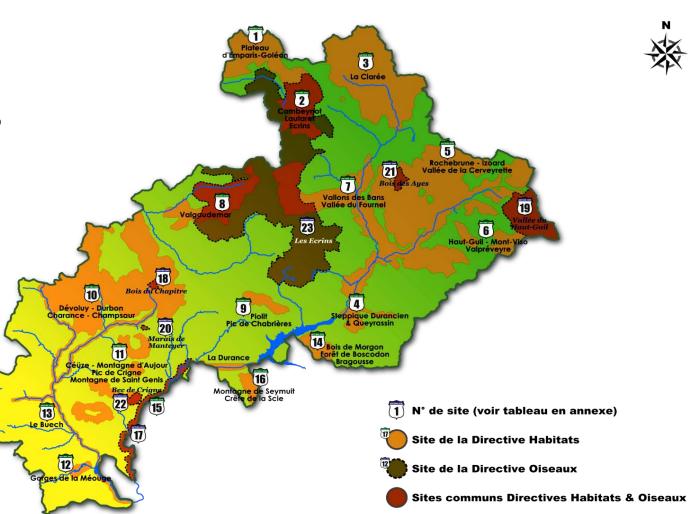


Le réseau NATURA 2000 dans les Hautes-Alpes

38,2 % pour les Hautes-Alpes et **23 sites** :

- **16 sites** au titre de la directive **Habitats** sur 126 communes

- **7 sites** au titre de la directive **Oiseaux** sur 43 communes



Les objectifs de Natura 2000

Trouver un équilibre entre :

La préservation

des milieux

naturels et des

espèces d'intérêt

communautaire

et

Les activités
humaines,
exigences
économiques,
sociales,
culturelles,...

Préserver la biodiversité par la conservation des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore d'intérêt communautaire en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.

L'élaboration d'un document de référence

▶ le DOCument d'OBjectifs (DOCOB)

Elaboré par un opérateur avec la participation du Comité de Pilotage (COPIL), en concertation avec les acteurs locaux réunis dans des groupes de travail :

- → le diagnostic du territoire
- → les enjeux et les objectifs du site
- → les actions à réaliser

Une gestion contractuelle des sites

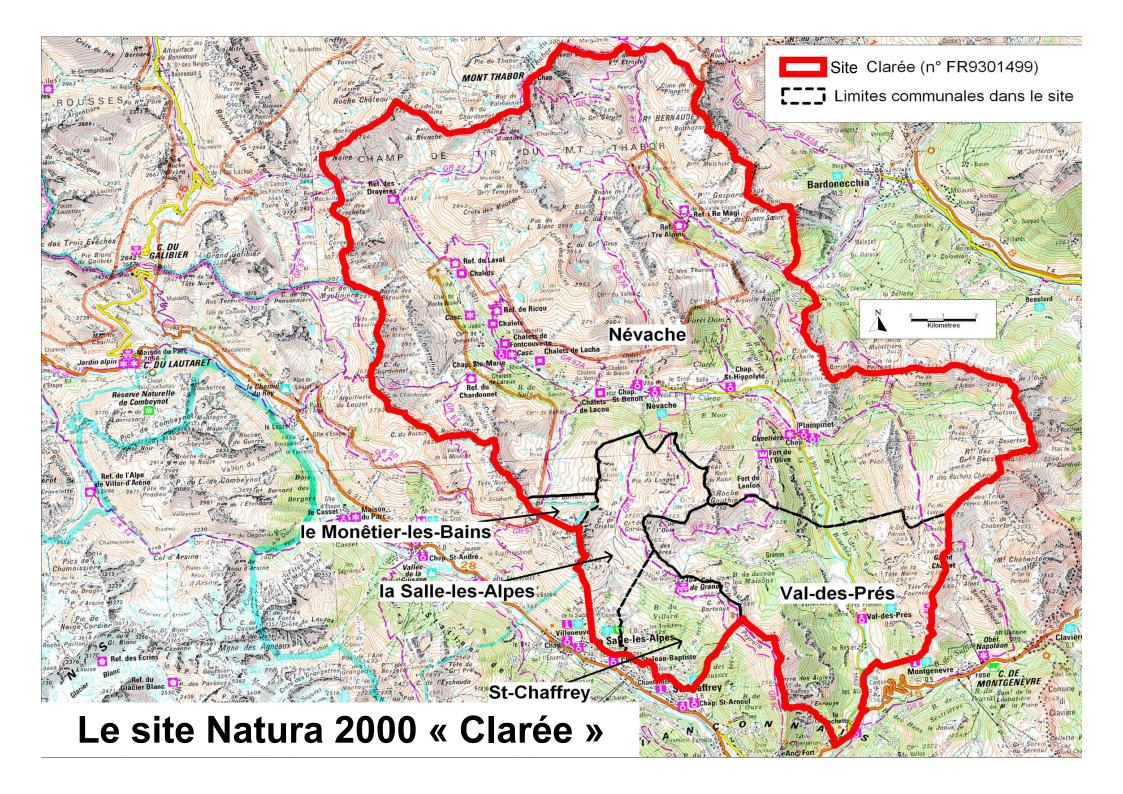
Une fois le DOCOB élaboré, c'est aux acteurs locaux de jouer :

des actions et des outils

Concrétisation des objectifs du DOCOB par l'adhésion volontaire à des actions de conservation de la biodiversité et de valorisation des espaces :

- ▶ Contrats Natura 2000 (engagements de gestion)
- ▶ MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
 - Financements nationaux (MAP, MEEDDAT, ...)
 - Financements européens (FEADER, FEDER, FEP)





Contenu du tome 1 du Document d'Objectifs



Site Natura 2000 FR9301499 « Clarée »

DOCUMENT D'OBJECTIFS



TOME 1

« DIAGNOSTIC — ENJEUX — OBJECTIFS DE CONSERVATION »

STRUCTURE OPÉRATRICE : COMMUNE DE NÉVACHE



VERSION DU 07/10/2014, VALIDÉE PAR LE CSRPN

- Présentation de Natura 2000
- Présentation générale du site
- Le patrimoine naturel d'intérêt communautaire
- Les activités humaines
- Analyse écologique et fonctionnelle
- Enjeux et objectifs





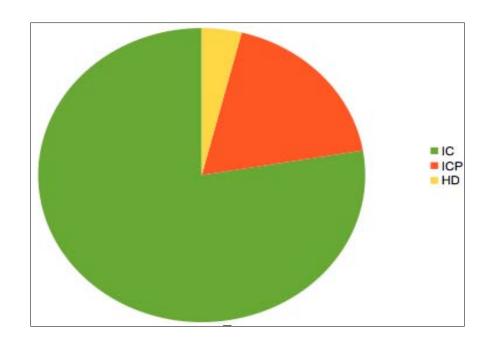




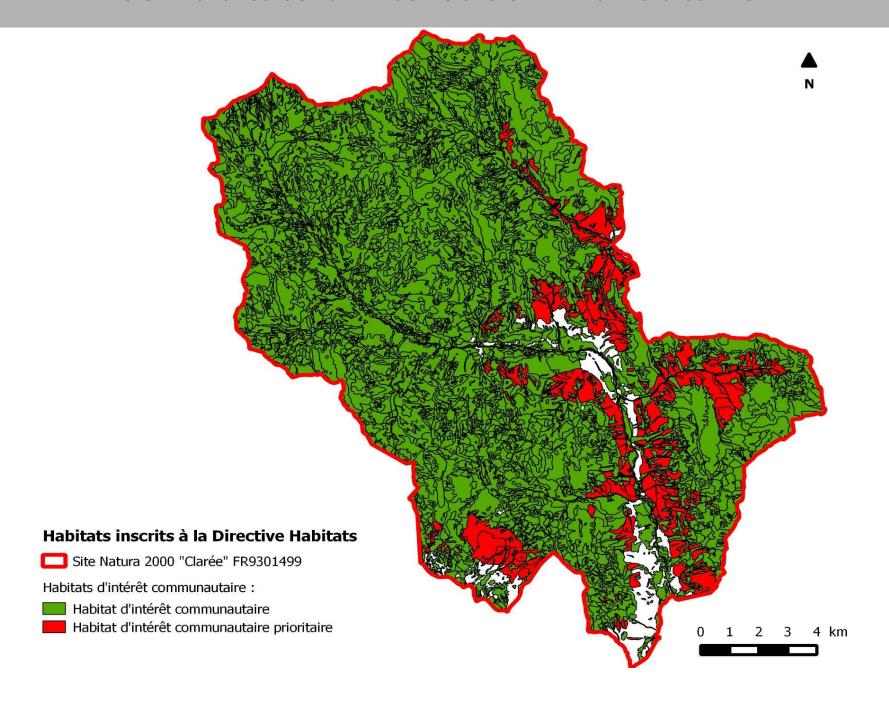
Les habitats d'intérêt communautaire (annexe 1 de la Directive Habitats)

35 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 7 habitats d'intérêt communautaire prioritaire.

- ✓ Habitats d'intérêt communautaire : 24 595 ha
 - → Dont habitats d'intérêt communautaire prioritaires : 4 707 ha
- ✓ Autres habitats (hors directive) : 1 007 ha
- ✓ **Total**: 25 602 ha

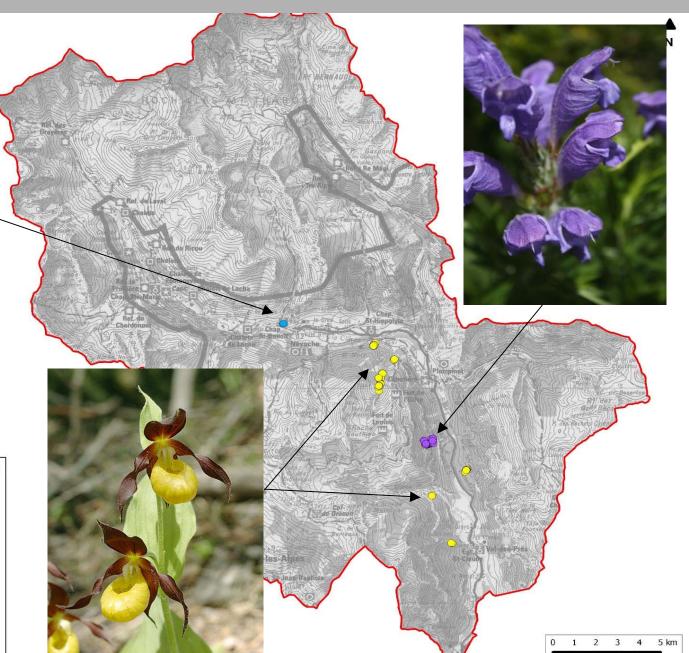


Les habitats d'intérêt communautaire



Inventaire de la flore : 3 espèces annexe 2





Espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats

Site Natura 2000 "Clarée" (FR9301499)

Flore

Dracocéphale d'Autriche

Panicaut des Alpes

Sabot de Vénus

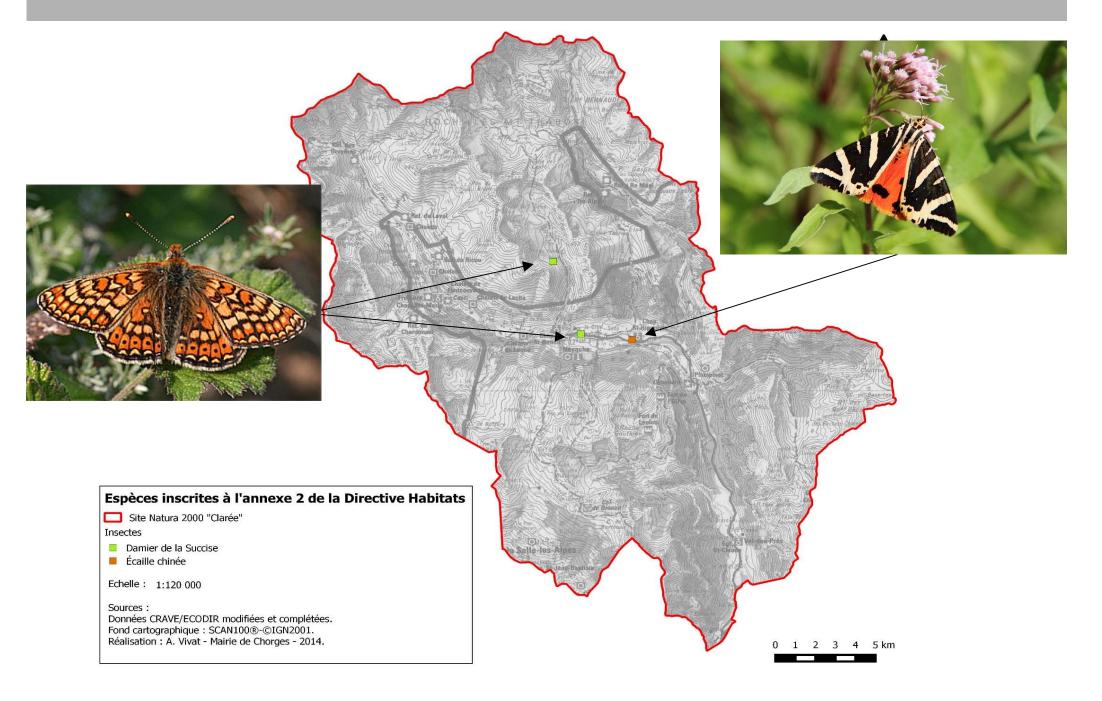
Echelle: 1:115 000

Sources:

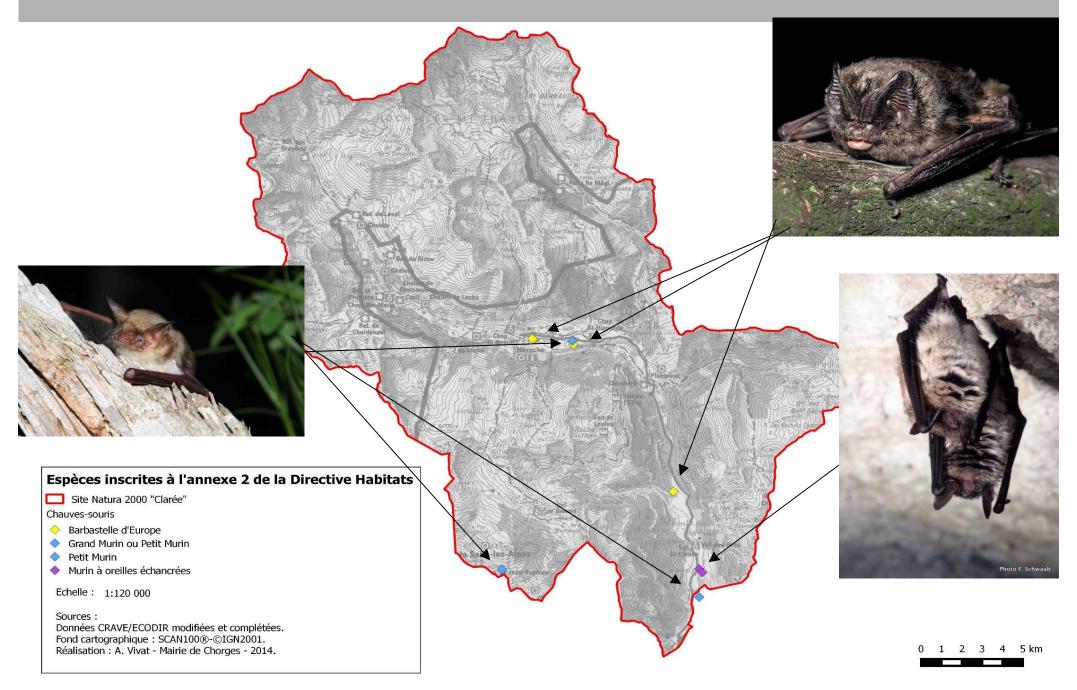
Données ECODIR modifiées et complétées avec les données CBNA.

Fond cartographique : SCAN100®-©IGN2001. Réalisation : A. Vivat - Mairie de Chorges - 2014.

Inventaire de la faune : 2 insectes annexe 2



Inventaire de la faune : 3 chauves-souris annexe 2





Définition des enjeux et objectifs

-> Identification des habitats et espèces pour lesquels les efforts de conservation doivent être mobilisés en priorité (actions de gestion ou vigilance). Ils sont donc définis sur des critères écologiques.

Très fort Fort	Moyen	Faible
----------------	-------	--------

- -> Les **objectifs de conservation découlent des enjeux de conservation** → conservation d'habitats et d'espèces, conservation du site.
- -> Les objectifs ont été fixés de façon à **prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site**. Les objectifs de conservation sont des **objectifs généraux et fédérateurs**.
- -> 3 niveaux de priorité :

Priorité : Forte Moyenne faible

Objectifs de conservation

OC1	Préserver les milieux humides et aquatiques et leur diversité biologique : eaux stagnantes			
OC2	Préserver les milieux humides et aquatiques et leur diversité biologique : eaux courantes			
OC3	Conserver les milieux ouverts et favoriser leur diversité biologique			
OC4	Conserver les landes et mégaphorbiaies et favoriser leur diversité biologique			
OC5	Conserver les habitats forestiers et leur diversité biologique			
OC6	Préserver les écosystèmes rocheux et souterrains et leur diversité biologique			
OC7	Conserver les populations de plantes d'intérêt communautaire			
OC8	Conserver les populations de chiroptères			
OC9	Conserver les autres espèces remarquables			

Elaboration du tome 2 du Docob

Le Tome 2 du Document d'Objectifs est la partie opérationnelle de ce plan de gestion. Il comprend :

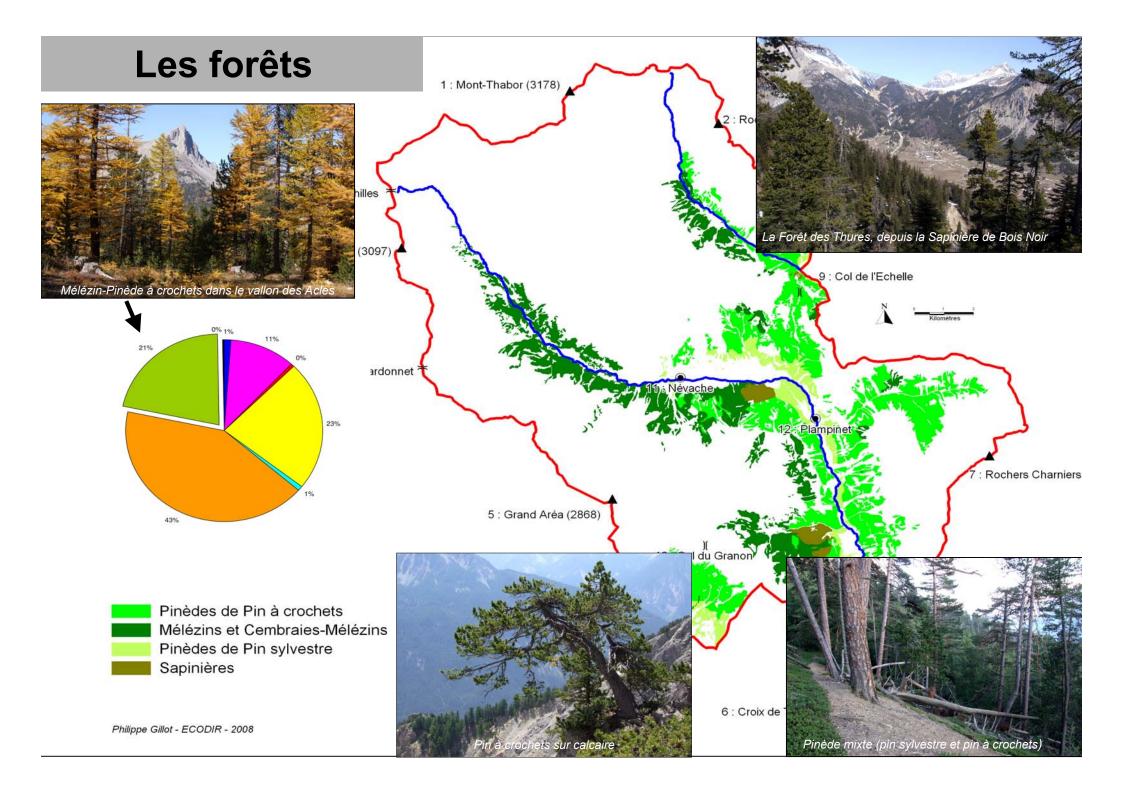
- ➤ Les objectifs de gestion,
- ➤La stratégie de gestion (= hiérarchisation des objectifs de gestion),
- ➤ Les préconisations de gestion (= mesures/actions),
- ➤ Les cahiers des charges de chacune de ces mesures,
- ➤ Le budget indicatif pour chaque action,
- ➤ Le registre des actions de concertation et de communication.

Les objectifs de conservation précédemment définis dans le Tome 1 sont déclinés en **objectifs de gestion** dans le Tome 2. Ils traduisent le « moyen » d'atteindre les objectifs de conservation, par des choix de gestion définis collégialement (ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire).

Ces objectifs de gestion seront ensuite déclinés en mesures concrètes : les mesures de gestion, auxquelles seront associés des budget indicatifs.

Forêt et sylviculture dans le site Natura 2000 « Clarée »

NATURA 2000



Sylviculture

Au sens de l'Inventaire Forestier National (IFN), la superficie boisée s'établit à 7 584 ha soit 29,6 % de la superficie totale du site.

	Forêts communales relevant du régime forestier (%)	Forêts domaniales (%)	Forêts privées (%)	Total en ha
Névache	61,9	5,3	32,8	4613
La Salle les Alpes	79	5,9	15	327
Saint Chaffrey	72,5	5,4	22,1	539
Val des Prés	78,4	16	5,6	2104
TOTAL	68	8,3	23,7	7584

Le site est concerné par :

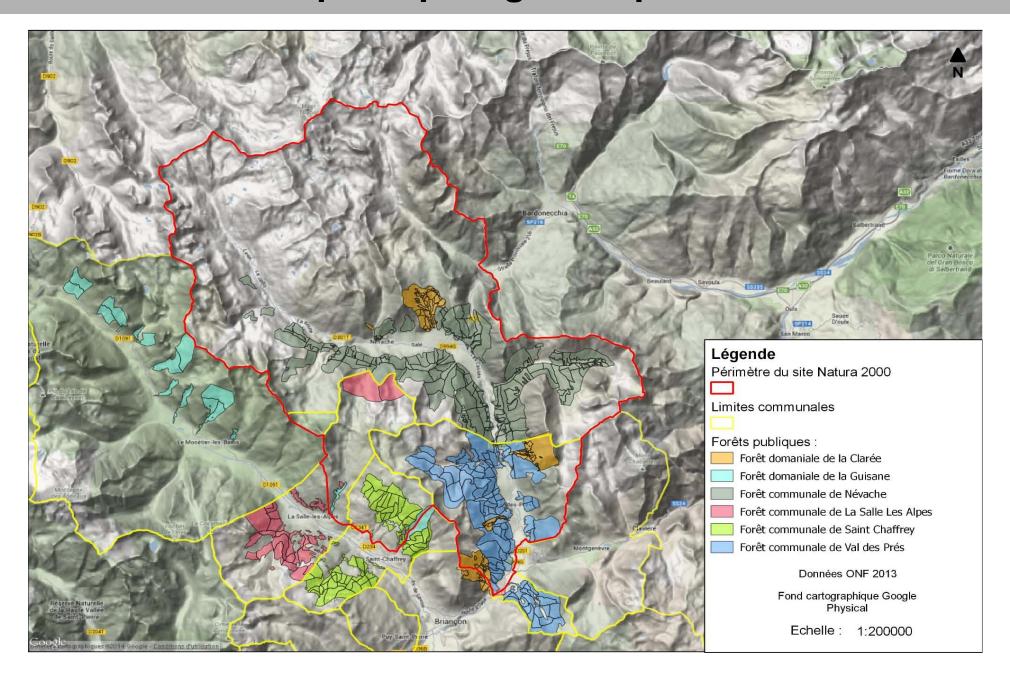
- 2 forêts domaniales :

- Forêt domaniale de la Clarée ;
- Forêt domaniale de la Guisane ;

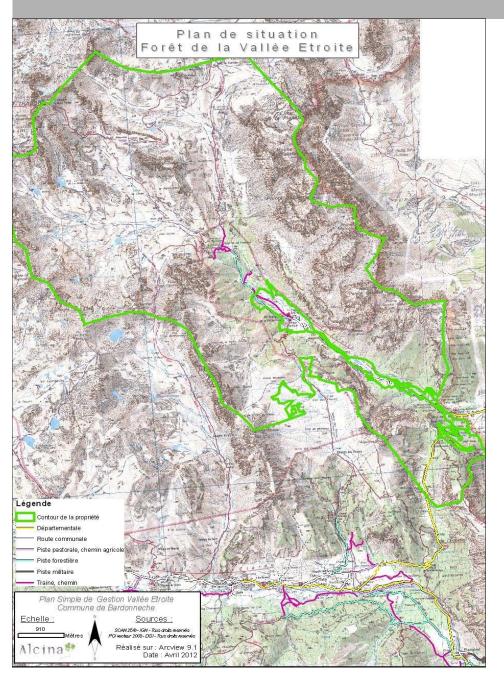
- 4 forêts communales :

- Forêt communale de Névache ;
- Forêt communale de Val des Prés ;
- Forêt communale de Saint Chaffrey;
- Forêt communale de La Salle les Alpes.
- La **forêt de la Vallée Etroite** a fait l'objet de la rédaction d'un Plan Simple de Gestion, en cours de finalisation.

Forêts publiques gérées par l'ONF



Forêt de la Vallée Etroite



Forêt de la Vallée Étroite : propriété de la commune de **Bardonecchia** en intégralité sur la commune de **Névache**.

Gestion assurée par le **Consorzio Forestale** qui gère les forêts publiques des communes de la Communita Montana Val de Suse.

Importante surface de milieux montagnards et pastoraux (alpages) non boisés, ainsi que de nombreuses parcelles cadastrales faiblement boisées :

Propriété: 4 388 ha

Surface boisée IFN: 805 ha

Surface boisée calculée : 577 ha

Plan Simple de Gestion en cours de finalisation (CCB - Alcina).



Problématiques liées aux activités sylvicoles

- Création et entretien des routes et traînes ;
- Exploitation de secteurs à fort potentiel de biodiversité (forêts « anciennes ») ;
- Dates d'exploitation par rapports à la présence d'espèces sensibles (Tétras-lyre,...);
- Question de l'exploitation de certains **secteurs et des méthodes employées** par rapports à la présence **d'espèces ou de milieux sensibles sensibles** (Sabot de vénus, zones humides, ruisseaux...);

- ...

Propositions d'objectifs de gestion

- ➤ Privilégier les pratiques sylvicoles favorisant le bon état de conservation des habitats forestiers et permettant le développement de la biodiversité en forêt (oiseaux et chiroptères en particulier) :
 - Irrégularisation, mélanges d'essences,
 - Maintien de gros diamètres, de vieux arbres, d'arbres sénescents,
 - Favoriser le bois mort,
 - Mise en repos
- ➤ Promouvoir un aménagement durable de la forêt en privilégiant des modes de desserte alternatifs (voir faisabilité économique) et limitant l'extension du réseau de routes forestières
- ➤ Maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique des forêts du site avec les éleveurs et les chasseurs
- ➤ Prise en compte de la présence de milieux et espèces sensibles lors de l'exploitation (oiseaux et notamment Tétras-lyre, chiroptères, espèces végétales protégées,...)
- ➤ Suivre l'évolution des peuplements et des espèces forestiers



Opérations éligibles en milieux forestiers

Il s'agit d'opérations effectuées dans un but de protection des milieux naturels et sans enjeux de production, définies dans le DOCOB :

- ➤ Création ou entretien des clairières, des mares, des ripisylves (formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau)
- ➤ Elimination d'espèces végétales indésirables
- ➤ Mise en défens (protection contre le piétinement et le pâturage) de milieux sensibles, réduction des impacts des dessertes en forêts
- ➤ Régénération naturelle ou gestion en mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire
- ➤ Développement de bois sénescent
- ➤ Mise en défens, fermeture des accès
- ➤Information des usagers de la forêt
- ➤ Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.